



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



### **Province du Québec**

#### **Municipalité de Venise-en-Québec**

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Venise-en-Québec tenue à l'Hôtel de Ville de Venise-en-Québec, lundi 2 mars 2020 à 20 h 00 conformément aux dispositions du Code municipal du Québec.

À cette assemblée sont présents les conseillers Messieurs Gérard Bouthot, Alain Paquin ainsi que Steve Robitaille formant quorum sous la présidence du Maire suppléant Monsieur Johnny Izzi.

Monsieur Frédéric Martineau Directeur général et Secrétaire-trésorier assiste à l'assemblée à titre de secrétaire d'assemblée.

Sont absents Monsieur Jacques Landry, Maire, Raymond Paquette et Michel Vanier.

#### **Ordre du jour**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
  - 2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 mars 2020
3. PÉRIODE DE QUESTION
4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
  - 4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2020
  - 4.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 février 2020
5. DIRECTION GÉNÉRALE
  - 5.1 Dépôt – procès-verbal de correction – règlement 466-2019
  - 5.2 Autorisation de dérogation - terrain de balle – organisation de l'après-bal de l'école secondaire Marcellin-Champagnat
  - 5.3 Avis de motion – règlement 467-2019-1 – Règlement sur les tarifs municipaux
  - 5.4 Modification – tenue des séances régulières du conseil municipal
  - 5.5 Autorisation de signature – cession des lots – secteur Est
6. FINANCES
  - 6.1 Aide financière – S.I.T.E du Lac Champlain
  - 6.2 Autorisation de paiement – véhicule Argo
7. BÂTIMENTS & CONSTRUCTION
  - 7.1 Dépôt - rapport inspecteur – février 2020
8. SÉCURITÉ PUBLIQUE
  - 8.1 Adoption – rapport annuel – an 2 du schéma de couverture de risque



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



### 9. URBANISME EN ENVIRONNEMENT

#### 9.1 Adoption des projets de constructions/rénovations dans le cadre du PIIA

- 205, 36e Rue Ouest – remplacement du revêtement
- 130, avenue Venise Est – agrandissement
- 184, rue des Pinsons – nouvelle construction
- 60, rue des Merles – Ajout d'une toiture
- 378, 39e Rue Ouest – Construction d'un bâtiment accessoire
- 452, avenue de la Pointe-Jameson – remplacement du revêtement
- 659, avenue Missisquoi – Agrandissement

### 10. ÉGOUT SANITAIRE & AQUEDUC

#### 10.1 Octroi de contrat – Compteur d'eau du Québec

### 11. LOISIRS, TOURISME ET CULTURE

#### 11.1 Octroi de contrat – Groupe BC2

#### 11.2 Demande d'appui – Mois de la jonquille

#### 11.3 Adhésion – Circuit du Paysan

#### 11.4 Autorisation de signature – ententes avec les commerçants – saison 2020 du marché public

#### 11.5 Octroi de contrat – achat d'espaces publicitaires – Groupe TVA inc.

### 12. TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE

### 13. AFFAIRES NOUVELLES

### 14. COMPTES DU MOIS

#### 14.1 Déboursés du mois de février 2020

### 15. PÉRIODE DE QUESTION

### 16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL  
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



**1 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M. Johnny Izzi, Maire suppléant et président d'assemblée, déclare la séance ordinaire ouverte à 20 h 00.

**2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

11845-03-02

2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 mars 2020.

Il est proposé par M. Johnny Izzi, appuyé par M. Alain Paquin et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du mois de mars 2020.

**3 PÉRIODE DE QUESTIONS**

**4 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

11846-03-02

4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2020.

Il est proposé par M. Gérard Bouthot, appuyé par M. Steve Robitaille et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2020.

4.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 février 2020.

Il est proposé par M. Gérard Bouthot, appuyé par M. Steve Robitaille et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 février 2020.

**5 DIRECTION GÉNÉRALE**

5.1 Dépôt – procès-verbal de correction – règlement 466-2019

CONSIDÉRANT que l'article 202.1 du Code municipal du Québec permet au secrétaire-trésorier de modifier un règlement pour y corriger une erreur qui apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise.

Le conseil prend acte du dépôt, par le directeur général, du procès-verbal de correction portant sur le règlement 466-2019.

11847-03-02

5.2 Autorisation de dérogation - terrain de balle – organisation de l'après-bal de l'école secondaire Marcellin-Champagnat



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL  
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



CONSIDÉRANT qu'un événement de type après-bal a lieu chaque année au terrain de balle de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT que l'événement risque de générer du bruit et de s'attarder en soirée ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité n'a reçu aucune plainte relative à l'événement l'année dernière.

Il est proposé par M. Johnny Izzi, appuyé par M. Alain Paquin et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER à l'organisation de l'après-bal de l'école Marcellin-Champagnat à déroger au règlement 438-2016 concernant la musique lors de la soirée du 21 juin 2020, sans toutefois autoriser un quelconque excès ;

D'AUTORISER à déroger de l'heure d'ouverture des parcs municipaux pour permettre la tenue de l'événement au maximum 1h00.

5.3 Avis de motion – règlement 467-2019-1 – Règlement sur les tarifs municipaux

Le Maire suppléant M. Johnny Izzi dépose le projet de règlement et donne avis de motion à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine assemblée du conseil, le règlement 467-2019-1 concernant les tarifs municipaux et amendement l'annexe E du règlement numéro 467-2019.

11848-03-02

5.4 Modification – tenue des séances régulières du conseil municipal

Il est proposé par M. Johnny Izzi, appuyé par M. Alain Paquin et résolu à l'unanimité

DE MODIFIER l'heure des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2020 afin que celles-ci se tiennent à 19h plutôt qu'à 20h ;

QUE le directeur général, en plus des obligations légales auxquelles il est assujéti par le présent changement, prenne des mesures supplémentaires pour communiquer l'information à la population.

11849-03-02

5.5 Autorisation de signature – cession des lots – secteur Est

CONSIDÉRANT la résolution 11688-09-03 ;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil d'entamer un programme d'acquisition et de requalification pour une partie des lots situés en zone inondable dans la partie Est de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT que plusieurs personnes ont demandé de se départir de leur(s) lot(s) par voie de cession à la Municipalité ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité se chargera de tous les frais professionnels liés à l'acte notarié pour le transfert des titres.

Il est proposé par M. Johnny Izzi, appuyé par M. Steve Robitaille et résolu à l'unanimité



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



D'AUTORISER le directeur général ou en son absence, le maire suppléant ou l'adjointe du directeur général, à signer pour et au nom de la Municipalité l'acte d'acquisition des lots :

5 106 426 / 5 106 469 / 5 106 475 / 5 106 616 / 5 106 620 / 5 559 810 /  
5 106 618 / 5 106 625 / 5 106 656 / 5 106 627 / 5 106 626 / 5 106 666 /  
5 106 667 / 5 106 636 / 5 106 634 / 5 106 689 / 5 106 704 / 5 106 706 /  
5 106 852 / 5 106 816 / 5 108 074 / 5 106 690 / 5 106 695 / 5 108 076 /  
5 108 075 / 5 108 077.

### 6 FINANCES

11851-03-02

#### 6.1 Aide financière – S.I.T.E du Lac Champlain

CONSIDÉRANT le rôle de la Société d'Initiative Touristique et Économique dans la Municipalité et sa périphérie en matière de tourisme.

Il est proposé par M. Alain Paquin, appuyé par M. Gérard Bouthot et résolu à l'unanimité

D'OCTROYER une aide financière, pour l'année 2020, d'un montant de 56 000 \$ à la Société d'Initiative Touristique et Économique répartis en quatre (4) versements, et ce, selon les besoins.

11852-03-02

#### 6.2 Autorisation de paiement – véhicule Argo

CONSIDÉRANT que, dans une perspective d'économie et de solidarité, le maire de la Municipalité de Venise-en-Québec prête, sans frais et sans aucune condition de quelconque nature, certains véhicules motorisés au Service des travaux publics nécessaires à la tenue des activités municipales ;

CONSIDÉRANT qu'il en résulte une usure normale des appareils utilisés dans le cadre de la préparation des activités municipales ;

CONSIDÉRANT les réparations récentes effectuées sur le véhicule de type Argo du maire ;

Il est proposé par M. Alain Paquin, appuyé par M. Gérard Bouthot et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le paiement de 1 500 \$ plus les taxes applicables à Les véhicules OFF Road 227 pour la réparation du véhicule de type Argo.

### 7 BÂTIMENTS & CONSTRUCTION

#### 7.1 Dépôt - rapport inspecteur – février 2020

Le conseil prend acte du rapport de l'inspecteur municipal pour les permis émis du 1er février au 29 février 2020.

### 8 SÉCURITÉ PUBLIQUE

11853-03-02

#### 8.1 Adoption – rapport annuel – an 2 du schéma de couverture de risque



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



CONSIDÉRANT QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de deuxième génération de la MRC du Haut-Richelieu est entré en vigueur le 23 février 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE chaque municipalité doit produire un rapport annuel d'activités, tel que prescrit par l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Sécurité publique a autorisé la réalisation du rapport annuel d'activités selon la période du 1er janvier au 31 décembre ;

CONSIDÉRANT QUE le rapport annuel d'activités présente la part de réalisation des actions prévues au plan de mise en œuvre (PMO) ainsi que des indicateurs et des statistiques ;

CONSIDÉRANT QUE le rapport annuel d'activités de l'an 2, couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2019, a été complété par le directeur du service de sécurité incendie de la municipalité de Venise-en-Québec ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la municipalité de Venise-en-Québec ont pris connaissance dudit rapport ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Johnny Izzi, appuyé par M. Gérard Bouthot et résolu à l'unanimité

Que la municipalité de Venise-en-Québec adopte le rapport annuel d'activités de l'an 2, en lien avec le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de deuxième génération et autorise sa transmission à la MRC du Haut-Richelieu. Cette dernière consolidera l'ensemble des rapports annuels d'activités des municipalités de la MRC et le transmettra par la suite au ministère de la Sécurité publique.

### 9 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

11854-03-02

9.1 Adoption des projets de constructions/rénovations dans le cadre du PIIA

CONSIDÉRANT une demande des propriétaires du :

- 205, 36e Rue Ouest – remplacement du revêtement
- 130, avenue Venise Est – agrandissement
- 184, rue des Pinsons – nouvelle construction
- 60, rue des Merles – Ajout d'une toiture
- 378, 39e Rue Ouest – Construction d'un bâtiment accessoire
- 452, avenue de la Pointe-Jameson – remplacement du revêtement
- 659, avenue Missisquoi - Agrandissement

CONSIDÉRANT une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme ;



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL  
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



CONSIDÉRANT que les projets sont conformes à la réglementation municipale.

Il est proposé par M. Gérard Bouthot, appuyé par M. Alain Paquin et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER les projets de constructions tels que définis dans le préambule.

#### 10 ÉGOUT SANITAIRE & AQUEDUC

11855-03-02

##### 10.1 Octroi de contrat – Compteur d'eau du Québec

CONSIDÉRANT que les compteurs d'eau du secteur ouest de Venise-en-Québec ont atteint leur durée de vie utile ;

CONSIDÉRANT qu'il devient nécessaire de les remplacer avec une technologie facilitant la cueillette des données de consommation ;

CONSIDÉRANT que pour faciliter la cueillette des données de consommation du secteur Est, il est nécessaire d'ajouter des antennes de transmission aux compteurs actuels ;

CONSIDÉRANT la Politique de gestion contractuelle de la Municipalité.

Il est proposé par M. Alain Paquin, appuyé par M. Gérard Bouthot et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER l'achat de 225 compteurs au prix de 273,46 \$ l'unité plus taxes pour un total de 68 365 \$ plus taxes auprès des Compteurs d'eau du Québec ;

D'AUTORISER l'achat de 200 antennes au prix de 148 \$ auprès des Compteurs d'eau du Québec pour un total de 22 200 \$ plus les taxes applicables ;

D'OCTROYER le contrat d'installation des compteurs d'eau et des antennes au prix de 85 \$ par installation. Toutefois, aucune dépense de la Municipalité n'est engagée, puisque le coût sera facturé directement au citoyen requérant le service d'installation.

#### 11 LOISIRS, TOURISME ET CULTURE

11856-03-02

##### 11.1 Octroi de contrat – Groupe BC2

CONSIDÉRANT le Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives des gouvernements fédéral et provincial ;

Il est proposé par M. Steve Robitaille, appuyé par M. Alain Paquin et résolu à l'unanimité

D'OCTROYER le contrat au Groupe BC2 au montant de 6 000 \$ plus les taxes applicables pour la préparation du dépôt de de la demande d'aide financière dans le cadre du projet de piscine intérieure de la Municipalité de Venise-en-Québec.



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL  
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



11857-03-02

11.2 Demande d'appui – Mois de la jonquille – société canadienne du cancer

CONSIDÉRANT QUE chaque année, plus de 55 000 Québécois et Québécoises reçoivent un diagnostic de cancer, et que cette annonce représente un choc important qui se répercute dans toutes les sphères de leur vie ;

CONSIDÉRANT QUE pour chaque personne touchée, une à trois personnes de son entourage prendront le rôle de proche aidant ;

CONSIDÉRANT QU'environ quatre cancers sur dix peuvent être évités en adaptant un mode de vie sain et en mettant en place des politiques de santé qui protègent les Québécois et les Québécoises ;

CONSIDÉRANT QUE la survie pour tous les cancers combinés a augmenté de 8 %, passant de 55 % en 1992 à 63 % en 2019, et que c'est grâce au financement de recherches novatrices que nous y sommes parvenus et que nous pouvons poursuivre notre objectif d'un monde sans cancer ;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer est le seul organisme de bienfaisance national qui vient en aide à tous les Québécois et Québécoises atteints de tous les types de cancer et leurs proches, à travers la recherche, la prévention, l'accès à un réseau d'aide, l'information basée sur les dernières données probantes et la défense de l'intérêt public ;

CONSIDÉRANT QUE la vie est plus grande que le cancer, qu'elle ne se résume pas à un diagnostic. À la chimiothérapie. Aux cicatrices. Par l'entremise de ses programmes, la Société canadienne du cancer aide les Québécois et Québécoises à tisser des liens avec les autres et à leur assurer une qualité de vie et un bien-être ;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est connu comme étant le Mois de la jonquille, qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage alors les Québécois et Québécoises à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Steve Robitaille, appuyé par M. Gérard Bouthot et résolu à l'unanimité

DE DÉCRÉTER QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille ;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Venise-en-Québec encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

11858-03-02

11.3 Adhésion – Circuit du Paysan

CONSIDÉRANT la popularité du marché public de la Municipalité de Venise-en-Québec et de sa position stratégique ;





**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL  
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



Il est proposé par M. Steve Robitaille, appuyé par M. Alain Paquin et résolu à l'unanimité

D'ADHÉRER au Circuit du paysan pour un montant de 350 \$ plus les taxes applicables.

11859-03-02

11.4 Autorisation de signature – ententes avec les commerçants – saison 2020 du marché public

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire reconduire la tenue du marché public pour la saison 2020 ;

CONSIDÉRANT que des critères ont été établis dans le choix des commerçants afin d'assurer une meilleure visibilité du marché ;

CONSIDÉRANT les nouvelles modalités de location des maisonnettes définies dans le contrat joint à la présente résolution en annexe.

Il est proposé par M. Steve Robitaille, appuyé par M. Gérard Bouthot et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER, pour valoir à toute fin que de droits, le modèle de contrat qui sera utilisé entre les commerçants et la Municipalité ;

D'AUTORISER la responsable des loisirs, de la culture et des communications à signer pour et au nom de la Municipalité les contrats annuels avec les commerçants qui respecteront les critères établis par le comité du marché public.

11860-03-02

11.5 Octroi de contrat – achat d'espaces publicitaires – Groupe TVA inc.

CONSIDÉRANT le pôle touristique que représente la Municipalité de Venise-en-Québec ;

CONSIDÉRANT que les campagnes télévisées antérieures ont généré des retombées considérables ;

CONSIDÉRANT les nombreux partenaires de la campagne, agissant en leur nom et signataire de la campagne au même titre que la Municipalité.

Il est proposé par M. Steve Robitaille, appuyé par M. Alain Paquin et résolu à l'unanimité

D'ADHÉRER à l'achat partagé, avec les partenaires du milieu, des espaces publicitaires pour la saison 2020.

D'OCTROYER le contrat à Groupe TVA inc. pour l'achat d'espace publicitaire pour un montant maximal de 30 000 \$.

12 TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE

13 AFFAIRES NOUVELLES

14 COMPTE DU MOIS



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL  
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



11861-03-02

**14.1 Déboursés du mois de février 2020**

Il est proposé par M. Johnny Izzi, appuyé par M. Alain Paquin et résolu à l'unanimité

D'ENTÉRINER les engagements du mois de février 2020 pour le montant de 6 178.21 \$ ;

DE RATIFIER les chèques émis et les paiements directs exécutés durant la période du mois de février 2020, présentés sur la liste des déboursés déjà approuvés pour un montant de 216 922.76 \$ tel qu'indiqué à l'annexe 1.

**15 PÉRIODE DE QUESTIONS**

11862-03-02

**16 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par M. Johnny Izzi, appuyé par M. Gérard Bouthot et résolu à l'unanimité

DE LEVER l'assemblée du 2 mars 2020 à 20 h 45.

\_\_\_\_\_  
Johnny Izzi  
Maire suppléant

\_\_\_\_\_  
Frédéric Martineau  
Directeur général, Secrétaire-  
Trésorier

Je soussignée certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses décrétées par le Conseil dans la présente assemblée.

\_\_\_\_\_  
Frédéric Martineau  
Directeur général, Secrétaire-Trésorier

Je, Johnny Izzi, Maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**LE PROCÈS-VERBAL NE SERA OFFICIEL QU'APRÈS SON ADOPTION  
PAR LE CONSEIL.**



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL  
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



**ANNEXE 1**

<b>DATE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>FOURNISEURES</b>
2020-02-24	569,01 \$	ACSIQ
2020-02-13	593,27 \$	AG & CIE ATELIER CRÉATIF ET BOUTIQUE INC
2020-02-24	394,44 \$	APSAM
2020-02-13	34,38 \$	ASSOCIATION DES CHEFS EN SÉCURITÉ
2020-02-21	37 028,22 \$	B. FRÉGEAU & FILS INC.
2020-02-21	5 173,88 \$	BC2 GROUPE CONSEIL INC.
2020-02-24	1 494,68 \$	BC2 GROUPE CONSEIL INC.
2020-02-13	170,00 \$	BISAILLON CAROLINE
2020-02-24	2 928,41 \$	CENTRE HI-FI GROUPE SELECT ST-JEAN
2020-02-07	900,00 \$	CENTRE D'ENTRAIDE RÉGIONAL D'HENRYVILLE
2020-02-13	19 903,49 \$	CHOINIÈRE & MORIN INC.
2020-02-24	2 535,03 \$	CLAUDE & FRANÇOIS PHÉNIX & FILS INC.
2020-02-13	3 000,00 \$	CLUB RIVERAIN VTT
2020-02-13	140,27 \$	COMMUNICATION RADITECH INC.
2020-02-24	2 412,66 \$	COMPTEURS D'EAU DU QUÉBEC
2020-02-13	1 580,91 \$	CONSTRUCTION DANY BOUCHER INC.
2020-02-24	322,21 \$	COOPÉRATIVE D'INFORMATIQUE MUNICIPALE
2020-02-13	150,00 \$	DESJARDINS
2020-02-07	642,99 \$	EUROFINS / ENVIRONEX
2020-02-13	1 523,42 \$	FERME BELLE-MANA
2020-02-13	518,26 \$	G.M.A.C.
2020-02-13	2 228,57 \$	GARAGE STÉPHANE BELHUMEUR ENR
2020-02-04	473,20 \$	GRIFFITH SUSIE
2020-02-13	2 823,05 \$	HYDRO QUÉBEC
2020-02-24	9 574,01 \$	HYDRO QUÉBEC
2020-02-24	799,08 \$	ICIMÉDIA INC.
2020-02-24	190,00 \$	JOHANNE BOUTHILLIER ENTRETIEN
2020-02-13	1 942,65 \$	LA CAPITALE ASS.ET GEST. DU PATRIMOINE
2020-02-07	553,44 \$	LA SECTION LOCALE 956 D'UNIFOR
2020-02-24	126,90 \$	LALONDE NICOLE
2020-02-13	535,50 \$	LALUMIÈRE MICHEL
2020-02-28	807,69 \$	L'HOMME ET FILS
2020-02-24	1 724,63 \$	LES ÉQUIPEMENTS BARABY INC.
2020-02-07	986,82 \$	LES NOTAIRES MÉNARD & PAQUETTE INC.
2020-02-27	1 029,98 \$	LES NOTAIRES MÉNARD & PAQUETTE INC.
2020-02-24	441,50 \$	LES UNIFORMES W. GRADINGER/UNIPLUS
2020-02-24	271,42 \$	LIBRAIRIE AU CARREFOUR
2020-02-24	30,00 \$	LMGRAVURE PLUS
2020-02-15	21 774,41 \$	M.R.C. DU HAUT-RICHELIEU
2020-02-13	779,60 \$	MÉDIAL CONSEIL SANTÉ SÉCURITÉ INC.
2020-02-24	196,00 \$	MÉTRAS MARTYNE
2020-02-13	34,46 \$	MEUNERIE NORMAN GAMACHE INC.
2020-02-07	675,00 \$	MICLETTE RACHEL
2020-02-24	771,23 \$	MUNICIPALITÉ ST-GEORGES-DE-CLARENCEVILLE
2020-02-24	467,38 \$	NOUVELLE HAUTEUR INC.
2020-02-24	2 198,90 \$	ORANGE SANTÉ INC.
2020-02-13	757,51 \$	PAPETERIE COWANSVILLE
2020-02-24	118,40 \$	PAPETERIE COWANSVILLE
2020-02-13	129,12 \$	PHARMACIE P-H AUBIN ET E. GODBOUT
2020-02-13	164,96 \$	PIÈCES D'AUTOS DE BEDFORD
2020-02-13	314,64 \$	PITNEY BOWES
2020-02-24	114,98 \$	PITNEY BOWES
2020-02-24	1 235,98 \$	PROVENCHER ROY ASSOCIÉS ARCHITECTES INC.
2020-02-24	22,92 \$	PUROLATOR INC.
2020-02-13	2 069,54 \$	RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON
2020-02-13	611,14 \$	RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA
2020-02-24	12 416,98 \$	RÉSEAU BIBLIO DE LA MONTÉRÉGIE
2020-02-13	379,42 \$	SANIBERT
2020-02-24	137,97 \$	SANIBERT
2020-02-24	3 203,28 \$	SERVICE DE CARTES DESJARDINS
2020-02-24	25,00 \$	SERVIRAP
2020-02-24	7 671,88 \$	SOCIÉTÉ ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC
2020-02-24	1 485,06 \$	SUPER SOIR
2020-02-13	130,26 \$	TÉLÉBEC LTÉE
2020-02-24	128,59 \$	TÉLUS
2020-02-07	1 702,00 \$	THIBAUT & ASSOCIÉS
2020-02-24	136,45 \$	VILLE DE BEDFORD
2020-02-24	183,79 \$	XITTEL INC.
<b>S-TOTAL</b>	<b>166 590,82 \$</b>	
<b>SALAIRES</b>	<b>49 882,44 \$</b>	
<b>FRAIS</b>	<b>449,50 \$</b>	
	<b>216 922,76 \$</b>	
<b>Engagement</b>		
B2B	6 000,00 \$	HONORAIRES PROF. PROJET-PISCINE
L'arsenal	178,21 \$	ÉQUIPEMENT SERVICE INCENDIE
	<b>6 178,21 \$</b>	